

Cont@ct
n° 5 du 1er novembre 2013

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Édito

Le sport, un enjeu pour les femmes, les femmes, un enjeu pour le sport

La progression spectaculaire de la pratique féminine s'impose comme une donnée essentielle du phénomène sportif contemporain : presque autant de pratiquantes femmes que hommes, même si elles ne représentent toutefois que 36% des licenciés et que leur pratique fasse encore l'objet d'un marquage souvent sexué par discipline.

De même s'agissant du sport de haut niveau est-il besoin de rappeler que 45% des médailles obtenues à Londres lors des derniers jeux olympiques l'ont été par des femmes ?

Tout va donc très bien.

Pourtant, le récent projet de loi d'égalité entre les femmes et les hommes du gouvernement comporte des mesures concernant le mouvement sportif. En quoi est-il donc besoin de légiférer aujourd'hui ?

En matière de féminisation des instances dirigeantes par exemple.

La gouvernance et les instances décisionnelles en matière sportive demeurent largement masculines. La participation des femmes à la prise de décision y rencontre les mêmes obstacles que dans les domaines politiques et économiques et demande donc le même volontarisme pour en faire évoluer les représentations et autres préjugés.

La progression de la féminisation des instances dirigeantes est encore modeste à l'instar de la faible représentation des femmes dans les métiers du sport en général.

La loi va donc nous inviter à changer de « braquet ».....

Mais, plutôt que de subir ces futures injonctions légales comme autant de contraintes, sachons les intégrer dans les pratiques afin de mettre en conformité la diversité des contributions des femmes dans le monde sportif avec un exercice partagé de la pratique, de l'encadrement et de la gouvernance à tous les niveaux : du comportement du sommet naîtra la dynamique sur le terrain.

La mixité et la parité dans le sport s'apparentent à une course de fond où, certes, chaque foulée compte mais où les derniers mètres sont aussi les plus difficiles : faisons les ensemble.

Maryse SEGONDY

Membre du comité directeur national

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

RAPPEL

RAPPEL

RAPPEL

APPELS À PROJETS

Un certain nombre d'entre vous n'ont pas déposé sur la base documentaire :

- les bilans des appels à projets 2013,
- les appels à projets 2014,
- le plan quadriennal

La date de réception était le 4 novembre 2013 ; si vous rencontrez des difficultés, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

COMPTE RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR UFOLEP DES 12 ET 13 JUIN 2013

ADOPTÉ AVEC 3 ABSTENTIONS

LE 12 JUIN 2013

Présents : Anne-Laure BONNAND, Jean-Louis BORGNI, Alain BOUGEARD, Thierry BROYDÉ, Michel CŒUGNIET, André COUPLET, Jean-Claude DAUPHANT, Francette FIORENTINO, Régis FOSSATI, Daniel GUÉRIN, Jean-Claude KOEBEL, Annie KREMPF, Marie-Christine LABUZAN-FAVERIAL, Georges LAVY, Philippe MACHU, Anne MALLURET, Michèle ROIG, Danielle ROUX, Maryse SEGONDY, Bruno TARREAU, Germain TICHIT, Ludovic TRÉZIÈRES, Jean-Marie VERGNE

Participant : au titre de l'UFOLEP : Pierre CHEVALIER, Laurence BRIEN, Laure DUBOS, Michel MAZARÉ, Laetitia ZAPPELLA, Léonore MAHÉ (CTN)

au titre de l'USEP : Michel DEROUET, Françoise PETIT

au titre de de la Ligue : Dadou KEHL, Bernard CRINER

Excusés : Richard BERGAMINI, Denis FABRE, Caroline JEAN, Jean-Jacques LACAVALERIE, Christelle LACOSTAZ, Henriette MANUEL, Roland MARTIN, Adil EL OUADEHE, Benoit GALLET, Laurence NADAUD, Rosemary PAUL CHOPIN, Georges BOUËT, Yvan FAVAUDON

LE 13 JUIN 2013

Présents : Jean-Louis BORGNI, Alain BOUGEARD, Michel CŒUGNIET, André COUPLET, Jean-Claude DAUPHANT, Francette FIORENTINO, Régis FOSSATI, Daniel GUÉRIN, Jean-Claude KOEBEL, Annie KREMPF, Marie-Christine LABUZAN-FAVERIAL, Anne MALLURET, Michèle ROIG, Danielle ROUX, Maryse SEGONDY, Bruno TARREAU, Germain TICHIT, Ludovic TRÉZIÈRES, Jean-Marie VERGNE

Participant : au titre de l'UFOLEP Pierre CHEVALIER, Laure DUBOS, Benoit GALLET, Michel MAZARÉ, Rosemary PAUL CHOPIN

au titre de l'USEP : Michel DEROUET, Françoise PETIT

au titre de de la Ligue : Dadou KEHL, Bernard CRINER, Yvan FAVAUDON

Excusés : Richard BERGAMINI, Anne-Laure BONNAND, Thierry BROYDÉ, Denis FABRE, Caroline JEAN, Jean-Jacques LACAVALERIE, Christelle LACOSTAZ, Georges LAVY, Henriette MANUEL, Roland MARTIN, Laurence BRIEN, Adil EL OUADEHE, Laurence NADAUD, Laetitia ZAPPELLA, Léonore MAHÉ (CTN), Georges BOUËT

Adoption des comptes rendus Comité Directeur et Bureau

Compte rendu Comité Directeur du 19 avril 2013 :

Approuvé à l'**unanimité**

Compte rendu Bureau du 15 mai 2013 :

Avertir en amont les membres du bureau absents pour les choses à faire rapidement. Mais validation – **2 abstentions** car deux absentes.

Relevé de décisions :

Pas d'observations.

Débat : Refondation de l'école

Arnaud TIERCELIN (service éducation de la Ligue) et Fabien BLANCHARD (stagiaire UFOLEP UFR STAPS)

🚧 INTRODUCTION PAR Philippe MACHU

L'UFOLEP est toujours proche de l'école notamment par le biais des collectivités territoriales (PEL, CEL etc..).

Une réflexion importante mobilise la Ligue qui soutient la loi de refondation de l'école même si elle l'aurait voulue encore plus ambitieuse.

Un point fondamental pour nous : la réforme des rythmes scolaires. 75% des collectivités ont repoussé la mise en œuvre à septembre 2014 et sont aujourd'hui en difficulté pour organiser les temps périscolaires. Pour nos associations aussi, il est nécessaire de sensibiliser à cette opportunité mais un gros travail d'accompagnement reste à faire. La qualité des activités proposées dans ce cadre est gage d'attractivité et de dynamisme du territoire.

🚧 PRÉSENTATION : Arnaud TIERCELIN

Effectivement, cette loi est un peu en deçà des souhaits de la Ligue mais constitue une première étape qui ouvre sur une évolution plus large.

Objectif : lutter contre les inégalités pour la réussite éducative. Cela met en jeu une politique publique portée par l'État mais aussi les politiques locales (contribution des collectivités à hauteur de 30%). Aspect interministériel : politique de la ville, politique de la famille avec rôle des CAF, 3^{ème} volet de la décentralisation, politique de la culture, politique de l'enseignement supérieur.

Une vision globale est donc absolument nécessaire.

Regret : aujourd'hui le débat se concentre sur le temps périscolaire alors que l'outil des PEDT est fondamental, de même que l'enjeu des rythmes scolaires dans leur globalité.

La vraie question est celle de la globalité et de la continuité éducative, de la place des acteurs de l'école : parents, collectivités, monde associatif.

L'ambition du ministre est d'impulser une transformation des pratiques pédagogiques au niveau local, en prenant en compte le fait que cela ne se fera pas par des injonctions descendantes. D'où la nécessité de concertation entre les partenaires locaux avec les PEDT.

Question de l'école maternelle : relance d'une scolarisation des moins de 3 ans, contrairement à ce que préconisait la droite, et d'une concertation avec les acteurs de la petite enfance. La Ligue et l'UFOLEP ont un rôle à jouer.

Ensuite question de la liaison entre le 1^{er} degré et le collège : rupture dans les habitudes alors que nous pourrions proposer une continuité éducative parallèle en travaillant avec l'école.

Projet 2015 : mise en place d'un « socle commun de connaissances et de culture » qui intègre la notion de culture au sens large.

Levier important : formation professionnelle des enseignants ; formation des éducateurs (très complexe).

Ratages : le CE a considéré irréguliers les taux d'encadrement du périscolaire car rupture d'égalité avec les autres types d'accueils de mineurs. Par ailleurs problème de financement pour aider les collectivités.

La Ligue reste cependant très sollicitée par les académies et les rectorats, et autres partenaires 1

D'autres contacts ont été pris : avec l'association des directeurs de villes, avec les Francas pour travailler sur les PEDT pour les rencontres interrégionales de l'éducation partagée.

Les collectivités sont demandeuses d'une reconnaissance du rôle qu'elles jouent dans le domaine éducatif ; elles ne sont pas seulement des tiroirs-caisses. L'éducation est un enjeu central de développement, d'attraction, de maintien des populations sur les territoires.

DÉBAT

- Inquiétude sur les qualifications et sur les recrutements car difficile à organiser d'un point de vue pratique.
- Inquiétude sur le financement et sur l'adhésion des enseignants et des parents.
- Doute sur l'intérêt de l'enfant en termes de chronobiologie par rapport à la semaine de 4 jours.
- Crainte de la place que prendra ce dossier dans les élections municipales.

Arnaud TIERCELIN : les conditions de réalisation ne sont pas satisfaisantes. Mais volonté de s'intéresser à une vision globale et à ce qui se passe en périphérie de l'école.

Aujourd'hui, les syndicats sont plus modérés et les enseignants commencent à adhérer.

Le tout repose sur la construction d'une concertation locale (PEDT), indépendamment des moyens financiers. Jusqu'alors, juxtaposition de politiques, de prérogatives bien tranchées, d'instances politiques ou administratives. Cela induit une nouvelle façon de travailler qui risque en effet de prendre du temps.

On recherche l'égalité des chances mais cela risque de créer des inégalités : ceux qui ont les moyens pourront payer pour que les enfants restent jusqu'à 16h30 ou les récupérer sur la période médiane.

Arnaud TIERCELIN : la réforme ne crée pas cette inégalité. Elle existe déjà aujourd'hui. Pour les zones rurales, c'est une chance de créer de l'intercommunalité et d'aborder ces questions.

Sur la question budgétaire et des besoins humains, nous avons un rôle à jouer. Proposition à faire pour dé-précariser les professionnels qui interviennent sur ces temps-là et élargir aux bénévoles qui pourraient être mobilisés.

Exemple : Lire et faire lire.

Attention : on parle ici d'un engagement très régulier qui risque de faire peur à beaucoup de bénévoles.

Arnaud TIERCELIN : il faut rechercher des solutions, créer des réservoirs d'encadrement.

Bernard CRINER : nouvelle logique. On avait l'habitude de donner des consignes descendantes. Aujourd'hui, on met quelques garde-fous et on laisse une grande liberté d'organisation. Certains sont un peu perdus, mais ils vont réussir à reprendre la main. Autre enjeu : il va falloir former des gens (BAFA et autres). Or, nous avons des réponses pour cela.

INTERVENTION DE Fabien BLANCHARD

Quelle place veut-on donner à l'enfant ? Le stage à l'UFOLEP lui a permis de saisir à quel point une fédération affinitaire est différente d'une fédération délégataire sur ces questions.

En tant que fédération sportive, nous ne sommes pas légitimes dans l'instruction mais on a notre place dans l'éducation.

Pour ou contre, il faut avant tout saisir l'opportunité que représente cette réforme pour s'intégrer aux politiques locales.

Beaucoup de choses existent déjà. Elles peuvent être reprises, adaptées, mises en lien avec les nouveaux enjeux.

Exemple d'une commune de 3000 habitants : le maire évoquait sa difficulté à donner du sens au projet et à trouver la méthode pour mettre tous les acteurs autour de la table. Il faut valoriser notre savoir-faire pour réunir ces acteurs, grâce à tous les acteurs de la Ligue.

Bilan sur l'enquête lancée vers les comités départementaux : 30% de retours. Les comités sont plutôt intéressés pour rentrer dans ce dispositif. Ils évoquent un manque d'infos complémentaires et un besoin d'accompagnement en termes de stratégie de communication. 90% veulent se positionner, 65% estiment avoir les ressources pour le faire, 20% disent ne pas les avoir. 70% disent avoir les ressources humaines.

La souplesse du texte de loi constitue une opportunité pour intervenir.

L'entrée par les rythmes scolaires doit permettre de développer, par la suite, avec les collectivités territoriales d'autres projets.

🚧 LA FORMATION : Georges LAVY (Vice-Président)

Réflexion de la CN formation : possibilité d'apporter des formations professionnelles, mais aussi fédérales pour nos bénévoles. Rappel sur la formation des services civiques, les emplois d'avenir.

Le CQP est une piste intéressante : APS et ALS peuvent répondre à beaucoup de besoins.

Exemple des Yvelines : demande de la préfecture pour la formation de 300 personnes. Souci structurel et d'organisation pour répondre à ce type de demandes. Il faut anticiper et se préparer.

Arnaud TIERCELIN : mise en place de formations sur la concertation en collectivités et l'élaboration des projets de territoire. Difficile de s'approprier le cadre réglementaire qui en plus peut être évolutif. Travail nécessaire sur un outillage.

Sur la question des CQP, en lien avec la question des emplois jeunes : défi très important en termes d'effectifs et d'organisation de l'offre (niveau départemental mais aussi régional entre tous les secteurs de la Ligue).

Parallèlement, réflexion sur la formation continue qui est sans doute plus facile à mettre en œuvre.

Pour les emplois d'avenir, il y a des dispositifs spécifiques pour financer des formations.

🚧 INTERVENTION DE L'USEP : Françoise PETIT

D'abord inquiets sur la question de l'égalité.

Questionnement de l'EPS avec une priorité à la pratique au sein de l'école. Réflexion sur cette pratique intermédiaire, pas dans l'école mais pas en club non plus, à mettre en lien avec le projet d'école.

La question de la cohérence est primordiale, à commencer par une cohérence interne UFOLEP/USEP/Ligue. Il faut faire l'analyse des besoins et trouver des synergies.

Il faut s'inscrire dans la durée et sensibiliser le réseau sur la nécessité de proposer une coordination des 3 secteurs.

Vie Internationale

MOVE-week : du 7 au 13 octobre 2013.

Valoriser les pratiques associatives dans leur diversité. Objectif : 100 millions de citoyens européens actifs.

Première édition en 2012 : 22 événements avec 3 500 personnes touchées en France (dont 3 000 pour l'UFOLEP avec 12 événements).

- Structuration des territoires, pratique pour le plus grand nombre, renforcement de la citoyenneté européen.

Argumentaire du groupe de travail interfédéral en annexe.

Toutes les informations et l'inscription sont accessibles sur le site. Incitation à l'utilisation du TIPO afin de comptabiliser les participants : le recensement est important.

Attribution d'un kit de communication en fonction de la prévision de participants.

Travail sur un appel à projets interfédéraux : 4 à 8 lauréats.

NB – le powerpoint de présentation de l'action est disponible sur le site internet.

Développement Durable

Point sur la visio-conférence : Google +. Démonstration.

Partage de documents et réunions dématérialisés.

Présentation de la fiche décision « base de données DD » en visio-conférence par Laetitia ZAPPELLA et Léonore MAHÉ. Moyen de valoriser les actions en leur donnant une publicité avec possibilité de « privatiser » l'accès si le porteur de l'action le souhaite.

Vote :

Unanimité

Proposition d'affiner avec d'autres mots clés : associer des publics et des thématiques car actions DD souvent rattachées à d'autres thématiques (santé, etc...). Limites : base calquée sur celle du ministère donc les évolutions restent un peu limitées.

Nécessité d'un temps de présentation pour montrer les facilités d'utilisation de cet outil et son utilité vers les comités. Voir avec le pôle formation pour promouvoir son utilisation. Un temps de formation est prévu dans le cadre du rassemblement national des CNS.

Formation

• BILAN STAGE DES DIRIGEANTS CONGRÈS 2013

Retours satisfaisants à très satisfaisants sur les intervenants.

Satisfaisants pour les contenus.

Parfois mitigé sur les conditions d'accueil et de restauration.

Observations : stage trop dense car durée raccourcie. Pas assez de temps de pause.

Pas assez de temps pratiques pour le module « seniors ».

Différences de niveaux sur le module « communication » : étudier la possibilité de faire des stages de niveau.

• FICHE DÉCISION : PROPOSITION D'UNE ÉVOLUTION DU CAHIER DES CHARGES

Notamment en ce qui concerne les conditions d'accueil.

Visite sur site avant de faire le choix, puis suivi régulier avec véritable collaboration entre l'échelon national et le comité organisateur.

Fiche de décision retirée : proposition complémentaire plus précise à faire au prochain Comité Directeur sur les modalités de cette collaboration.

• RENOUELEMENT DU CQP

Un point plus précis sera fait au Comité Directeur d'octobre. Négociation ouvertes depuis quelques mois. Bras de fer mais le CQP est officiellement renouvelé sous condition de recyclage tous les 5 ans, avec 14 h minimum de formation continue. Ce sera l'occasion d'y ajouter des modules spécifiques « petite enfance », « santé », « senior ». La formation obligatoire sécurité pourra donc être élargie en fonction de nos besoins.

La CN formation travaille sur des outils qui conserveront un tronc commun obligatoire « sécurité » mais avec aussi des outils pédagogiques à disposition des comités pour compléter les formations avec d'autres thématiques.

Question de la carte professionnelle réglée : disposition dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2013 qui permet la délivrance de la carte professionnelle.

CQP inscrit au RNCP pour 5 ans.

• PARTENARIATS

Partenariat CREPS Ile-de-France : DSJEPS. Travail d'ingénierie en cours.

Partenariat Ligue/UFOLEP/USEP en Poitou-Charentes autour des emplois d'avenir + partenariat avec le CREPS de Poitiers.

Finances

• BUDGET 2013

90 000 € avaient été provisionnés pour les départements s'engageant sur les contrats d'avenir. Marge de manœuvre large car tous les candidats ne concrétiseront pas.

CO entièrement versée donc pas d'incertitude sur ces crédits.

- **PAS D'INQUIÉTUDE SUR L'EXERCICE 2013**

Mise en place d'une base de données pour les données financières. Outil simple d'utilisation.

Objectif : mieux suivre les comités, notamment pour le suivi par le VRAC. Attention : ce n'est pas un outil de contrôle mais bien d'auto-analyse et d'auto-évaluation pour les comités.

- **GIE**

Proposition d'un administrateur pour 2 ans : Nelly ARADAN.

Du côté de l'USEP, pas d'opposition sur cette candidature.

Vote :

Unanimité

Le comité directeur national UFOLEP tient à exprimer ses remerciements à Claude MAGNE, administrateur sortant.

Organisation : charges fixes divisées par 2. Charges liées aux exemplaires d'En Jeu réparties en fonction des associations destinataires. Idem pour les rentrées financières liées aux partenariats publicitaires.

- **BUDGET 2014**

Il est encore tôt mais très certainement, il y aura une baisse de la CO.

Argumentaire de la Vie Sportive sur l'indemnisation des athlètes à mettre en lien avec le financement du secteur sport et société et des nouvelles priorités.

La CNVS propose de ne pas toucher au taux d'indemnisation des jeunes qui représentent 65% de la dépense. L'indemnisation des adultes représente 70 000 € dont beaucoup sont dus à des transports individuels. Donc proposition de ne plus indemniser les transports individuels et de n'indemniser que les transports collectifs en bus et minibus sur production d'une facture du transporteur (actuellement seulement déclaratif).

2 propositions : suppression totale de l'indemnisation pour les adultes (+ de 18 ans) ou indemnisation seulement pour les transports collectifs.

Plusieurs CN ont été sollicitées et ont été force de proposition : favorables à une évolution du système.

Maintien de l'existant :

Contre unanimité

Maintien du taux des jeunes jusqu'à 18 ans :

Unanimité

Maintien des tarifs d'engagement :

22 voix POUR - 1 voix CONTRE

Indemnisation adultes si utilisation de transport collectif (contenance 9 personnes minimum) :

8 voix POUR – 15 voix contre

Donc suppression complète :

15 voix POUR – 8 voix CONTRE

Vie Fédérale

- **FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DIRECTEUR**

Présentation du questionnaire : retour pour le 21 juin.

+ lettres de mission à intégrer

- **REPRÉSENTATION AG DE LA LIGUE**

Philippe MACHU, Bruno TARREAU, Daniel GUÉRIN, Anne MALLURET, Pierre CHEVALIER, Laëtitia ZAPPELLA

Autres candidatures

- **DÉROULEMENT AG 2013**

Positif.

Depuis, effort de la Ligue avec un tarif unique de 35 € pour les affiliations C3S.

- **POINT SUR LES C3S ET C3**

Point sur le tarif Ligue unique pour les C3S à 35 € ; rappel des outils mis en place (convention type, modèles de TIP UFOPASS et TIPO). Ces outils sont perfectibles en fonction des remontées du réseau et des pratiques.

Proposition de valoriser les comités qui s'engageront dans ces dispositifs.

- **POINT SUR LES INTERRÉGIONS APAC/UFOLEP**

Présentation chiffrée des participations (cf. fiche info).

Présentation des travaux du GT diagnostic chargé de faire un état des lieux et des préconisations pour une amélioration du fonctionnement APAC/UFOLEP.

Point sur les statistiques des non assurés et les conséquences sur le principe de solidarité.

Importance du lien : privilégier les responsables APAC locaux plutôt que la plateforme.

Inquiétude par rapport au principe de mutualisation des risques : rupture avec ce principe suite à l'évolution des cyclos et motos. Nécessaire d'avoir une réflexion de fond.

Réitère la demande d'avoir accès au nombre de sinistres instruits (et pas leur coût qui est évolutif).

- **PDD/PRD ET APPEL À PROJET 2014**

Proposition d'un accompagnement spécifique des comités sur la méthodologie

Fiche décision sur le conventionnement pluriannuel décidé l'année dernière : maintien du dispositif avec 3 actions (sport et société, sport et éducation et action locale) ; mais ajout dans les critères d'évaluation des C3S et C3 et du développement durable.

Vote :

Unanimité

Signalement de la CNVI : les actions « vie internationale » ne sont plus visibles car elles n'apparaissent pas en tant que telles dans les actions recevables. Rappel il est toujours possible de les valoriser en les inscrivant comme « initiative départementale ».

Vie Sportive

- **ORGANISATION DE LA VIE SPORTIVE**

Point sur l'échéancier pour la constitution des CNS sur la base de compétences ou de missions identifiées. Validation en septembre par les responsables et le pôle Vie Sportive.

Proposition d'un GT sur le rôle de l'élus : appel à candidature auprès des membres du Comité Directeur : Michèle ROIG, Marie-Christine FAVERIAL, Annie KREMPF. Candidatures complémentaires à envoyer par mail.

Vote sur proposition d'organisation de la CNVS :

Unanimité

- **SUIVI DES CNS**

- Pétanque et boules lyonnaises : Jean-Claude DAUPHANT
- Football : André COUPLET

Validation du Comité Directeur.

Sur les activités cyclistes : désignation d'un référent pour l'accompagnement des DOM-TOM, sur un rôle de conseil.

VRAC

- **PRÉSENTATION DU GT DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET BILAN DE SES TRAVAUX SUR 2012-2013 :**

Étude de 10 départements en progression pour identifier leurs leviers, éventuellement transposables.

Donc proposition aujourd'hui de travailler avec des comités en baisse.

- **BILAN DU GT ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU :**

- 1) sur l'emploi, sur les 41 engagés, la moitié a formalisé. L'autre moitié devrait le faire dans les mois à venir. Par ailleurs, sans doute d'autres demandes à venir. Il faudra envisager pour la suite les questions de tutorat et de formation. Bilan satisfaisant même si certains sont en équilibre précaire. Le dispositif répond à l'attente des comités.
- 2) Volonté de créer un groupe d'experts et d'assurer un suivi afin de ne pas s'arrêter aux préconisations : aide à la mise en œuvre de ces préconisations.
- 3) Instituer un suivi longitudinal : tableau de bord à expérimenter
- 4) Mise en place du dispositif expérimental d'accompagnement pour les comités en grande difficulté : évaluation en 2014.

Proposition de parler d'un groupe de « personnes qualifiées » plutôt que d'« experts ».

Communication

Le sport dans notre société (cf. fiche info).

Contacts avec les universités, avec la PJJ, le ministère de la ville. Question des relations interfédérales.

La Ligue est également intéressée par cette thématique (lien avec les vacances et l'insertion) : constitution d'un GT piloté par le vice-président chargé du sport (Philippe MACHU).

Situation des non délégués difficile au CNOSF : de moins en moins représentées. Une concertation est absolument nécessaire avec les autres fédérations affinitaires.

FLASH INFOS

Réunion du Comité Directeur des 9 et 10 octobre 2012

« Le Flash Infos donne un aperçu des questions abordées lors de la réunion du Comité Directeur. En aucun cas, il ne remplace le compte-rendu officiel approuvé à la réunion suivante puis diffusé à l'ensemble du réseau. Seul ce dernier comporte les décisions et positions officielles du Comité Directeur »

Le Comité Directeur de l'UFOLEP Nationale s'est réuni les 9 et 10 octobre 2013 et a expérimenté une formule nouvelle avec des temps spécifiques pour les 2 champs, formule qui se déclinera en 2 ateliers spécifiques « Sport et Education » « Sport et Société ».

ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Adoption du compte rendu du Comité Directeur des 12 et 13 juin 2013 sans remarque particulière.

PROPOSITIONS « SPORT » DE L'UFOLEP

Dans le cadre des élections municipales de 2014, l'UFOLEP décline 8 propositions pour le SPORT qui seront intégrées aux propositions de la Ligue.

- 1) Coordonner les politiques publiques pour faciliter, valoriser, soutenir, l'accès à des pratiques sportives de santé, de bien-être, de cohésion sociale sur l'ensemble des territoires, ruraux comme urbains
- 2) Adapter l'organisation et la gouvernance territoriales du sport au bénéfice de tous les publics.
- 3) Rééquilibrer, renforcer l'éducation physique et sportive tout au long de la scolarité au bénéfice de l'épanouissement et de la réussite éducative de l'enfant et du jeune
- 4) Adapter les formations à l'exigence de la qualité de l'encadrement, de la sécurité des pratiques et à la diversité des publics
- 5) Réorganiser la filière Métier dans le développement et l'encadrement du sport
- 6) Promouvoir et soutenir un plan "Marshall" d'équipements sportifs de proximité, multifonctionnels, adaptés à la diversité des publics, à leurs pratiques, à leur information, à leur rencontre, à leur santé, à leur investissement social
- 7) Soutenir la diversité des acteurs fédéraux du sport pour une pratique réellement adaptée à tous les publics
- 8) Assurer la prise en compte et l'accompagnement d'APS éducatives et sociales dans le PEDT

Les propositions de la Ligue feront l'objet d'une plaquette présentée au salon des Maires.

MISSION « SPORT ET SOCIÉTÉ »

Le Président a présenté au C.A. de la Ligue du 19 septembre 2013 les contours d'une mission « SPORT ET SOCIÉTÉ » qui donne au sport une place nouvelle dans l'ambition de la Ligue de « Faire Société ».

Le sport

- un phénomène de société
- Un vecteur conséquent de la Ligue et de son projet
- Un levier d'évolution pour nos fonctionnements, pour notre rayonnement

La mission

Développer et structurer « tous les sports autrement » pour contribuer dans une démarche de développement durable au « faire société » et au développement de la Ligue dans les territoires.

Contribuer à l'éducation par le sport tout au long de la vie dans tous les projets éducatifs (PEDT / PEST / Vacances et loisirs / FTLV ...) avec une approche transversale et des projet partagés.

Mettre le sport loisir au service de la santé pour tous et de la cohésion sociale.

Faire du sport loisir pour tous un levier de dynamisation et de valorisation des territoires.

Mobiliser les atouts et des actions du sport loisir au service d'un développement durable et citoyen dans ses trois dimensions.

Contribuer à la structuration, à la promotion et à l'expression d'un sport loisir ouvert au plus grand nombre.

VIE FÉDÉRALE

Agir pour une meilleure prise en considération du sport loisir et de ses acteurs dans les textes législatifs et réglementaires.

Rencontre UOFLEP – USEP – Ligue du 7 octobre 2013

Ont été abordés :

- l'idée de l'USEP de lancer un appel à projets sur les bonnes pratiques concernant les projets éducatifs de territoires notamment avec une collaboration efficace entre l'école et les collectivités territoriales
- la proposition de contrat de développement territorial de la pratique sportive pour la métropole Aix-Marseille- Provence
- des précisions de l'USEP sur les possibilités d'interventions réciproques sur des moments de formation : PSC1, CQP, porteurs de projets, ainsi qu'une communication autour des réunions
- une collaboration très positive ; prochaine rencontre UFOLEP/USEP/Ligue programmée en janvier

ACTUALITES

Mécénat

Réunion au sujet du Mécénat le 24 octobre à Paris.

Présence souhaitée du Trésorier, de Ludovic TRÉZIÈRES et d'autres personnes volontaires.

Sport et citoyenneté

L'Université d'Orsay se mobilise pour un colloque sur le thème de l'Europe, le Sport et la citoyenneté.

CNS

- installation du CNS (Conseil National du Sport) avec présence de la FSGT représentant les fédérations affinitaires (l'UFOLEP ne s'associe pas à la prise de position du CNOSF lors de l'installation du CNS)
- convention entre le CNOSF, le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère des sports

CNDS

- tentative de faire glisser des moyens de l'animation territoriale vers les équipements ; demande de l'UFOLEP pour maintien de cette enveloppe
- la Cour des comptes a pointé l'anomalie de fonctionnement puisque le CNOSF est décideur et bénéficiaire du CNDS

Statistiques 2013-2014

- perte de 30 000 adhérents en cyclo et moto soit une perte de 7,5 % de l'ensemble des adhérents
- fragilisation de la position de l'UFOLEP dans certains départements
- les gros départements résistent mieux alors qu'ils perdaient beaucoup auparavant (3 sur 6 en augmentation mais 1 en perte de 8 %)
- gain sur des activités d'entretien : danse, APE, marche nordique en particulier sur les épreuves nationales
- maintien des sports collectifs alors qu'il y a diminution au niveau des rencontres nationales
- les actions menées pour les écoles de sport, la marche nordique, ... sont bénéfiques (8 % des licenciés)

Activités moto UFOLEP

Gros problèmes suite à un accident de moto en Vendée : un pilote sort de la piste et percute des spectateurs

- lors d'une pratique non autorisée en UFOLEP (super cross) dénoncée par le Directeur de la FFM auprès de l'assureur et du Ministère des Sports d'où la convocation de Pierre Chevalier par le Directeur des Sports du Ministère.
- cette affaire peut mettre en péril la fédération toute entière vu la fausse déclaration aux assurances et la déchéance probable de la garantie (exemple de la FFC qui a épongé 1,2 million d'euros sur un cas similaire)
- besoin d'une grande vigilance sur ces cas particuliers de la part des membres du CD et des Comités
- le bureau a demandé à la CNVS de se saisir d'une expertise de la pratique des activités de sports mécaniques : suppression des codes « fourre-tout » sur l'imprimé d'adhésion « autres activités » (déjà fait) et sur la calendrier des sports mécaniques
- après les alertes et les préconisations, il faudra passer au stade des sanctions pour préserver la fédération et se positionner de façon stricte vis à vis des dissidents pour faire respecter la réglementation
- intervention du DTN en Vendée et interpellation de la Commission disciplinaire pour ce cas
- évocation d'un visa national (comme en FFM ou en FFA) sur les dossiers des manifestations : pas

VIE FÉDÉRALE

- envisageable en UFOLEP pour diverses raisons dont les moyens humains
- repenser la place des activités de vitesse au sein de l'UFOLEP vu les dangers pour les pratiquants et les nuisances occasionnées

Organisation de la direction nationale

La Direction de l'UFOLEP Nationale connaît une évolution dictée par quelques départs

- départ de Laure, « promue » sur un poste au Ministère
- Nicolas ARMAND pourrait la remplacer ; il prendrait en charge le dossier « Refondation de l'Ecole » en plus du dossier « Vie fédérative »
- un certain nombre d'autres départs sont prévus pour accession à la retraite et un congé maternité
- les remplacements sont en cours de programmation
- un accord cadre était passé avec le Ministère pour l'attribution de 11 postes dont 5 à la DTN et 6 en région mais avec prévision ultérieure d'une diminution de 10 % des effectifs
- projet de structuration fédérale avec un permanent sur chaque tête de pôle : Adil EL OUADEHE sur le Sport et Société et Benoît GALLET (cf. Cont@ct du 15 octobre 2013) sur le Sport et Education, Nicolas ARMAND sur la Vie Fédérale, pas de changement sur les autres postes

Rencontres prévues

- Journée pour le CNDS et un projet pour le sport français au CNOF le 23 octobre
- Rendez-vous avec la Ministre des Sports le 1^{er} décembre

THEMATIQUE « AUTREMENT »

A partir des réflexions introductions de Bernard CRINER et Yvan FAVAUDON

Le Comité Directeur a longuement échangé sur le sens et les mises en œuvre des stages « Tous les sports autrement ».

Bernard CRINER

- le sport imbibe aujourd'hui toute la société ; il est au cœur de tous les médias ce qui n'est pas le cas pour l'éducation
- Autrement ? Comment être repérables ? Comment se différencier ? éthique sportive, respect de l'autre, se préoccuper des besoins des publics, prendre en compte les territoires, définir la place des adhérents à la vie du mouvement,

Yvan FAVAUDON

- pourquoi autrement ? Car nous nous inscrivons dans l'éducation populaire
- autrement par l'image de notre sport différente du sport spectacle
- autrement dans une perspective de changement, comment anticiper sur les besoins des sportifs dans 10 ans, ... ? Comment mobiliser nos moyens, notre réflexion, sur ces sujets ?

TRAVAUX EN ATELIERS

Sport et société

Le thème : quelles conséquences de l'organisation de l'UFOLEP en 2 champs et notamment sur le champ sport et société ? Pourquoi et comment structurer ce pôle ?

Comment structurer ?

1^{ère} phase :

- que propose le national ? Il a la devoir d'être prospectif : écoles de sport, secourisme,
- qui agit ? qui porte l'action ? les comités
- dresser un état des lieux, une photographie du territoire auprès des comités et adapter à la diversité des situations
- un recensement a été fait pour l'opération seniors : réponses diverses
- quelle est la place du participant
- quelle gouvernance et quelles modalités ?
- faut-il créer une structure intermédiaire SASU Structure Autonome Unipersonnelle ?

2^{ème} phase

- modéliser un profil type d'un secteur d'intervention du sport et société
- structurer le champ : les fondamentaux, la gouvernance, le financement
- relations et modalités de partenariat entre les échelons de la fédération et expérimentation

Prévoir une répartition en 3 groupes de travail sur les thèmes précédents

Remarques en synthèse

- définir une structure type Sport Société pour être en mesure d'accompagner les engagements sur

VIE FÉDÉRALE

cette thématique. Ce profil type sera défini à partir de ce qui se fait sur le terrain. Ce sera un cadre proposé pour accompagner les comités qui veulent se lancer dans l'activité.

- Le travail de structuration du pôle société est différent de la question des dossiers qui peuvent fluctuer suivant l'actualité ou les territoires
- Définir un échéancier de travail sport et société avec présentation des propositions définitives au Congrès 2015
- affichage sur le site :
 - pour l'instant continuer à afficher des actions : sport santé, seniors, ...déjà fait sur les sites Ufoweb
 - attendre le résultat des travaux pour un affichage structuré

Objectifs du Comité Directeur de décembre : valider le dispositif opérationnel qui a été proposé lors de cet atelier

Objectifs de l'AG 2014 : présenter le résultat de la réflexion, la démarche, des expériences concrètes

Sport et éducation

Les activités étant déjà bien structurées, le travail en atelier visait :

2 objectifs

- organiser un temps d'analyse et de mise en perspective sur le développement du champ
- organiser les transversalités et les passerelles entre les 2 champs

4 questionnements

- rôle de chacun des échelons
- stratégie de prise en compte et de développement des nouvelles pratiques non structurées
Définir une démarche commune à tous les échelons de la fédération
- stratégie territoriale pour le développement du maillage associatif
 - s'appuyer sur les nouvelles perspectives qu'apporte le système fédéral d'affiliation-adhésion
 - collaborer avec la Ligue pour l'élaboration d'un autre type d'emploi
 - communiquer, former et proposer des outils
 - identifier le réseau opportun et s'en rapprocher afin d'être force de proposition auprès des instances territoriales (FNOMS par exemple en d'équipements adaptés aux nouvelles pratiques)
- renforcement et valorisation des manifestations à label national

VIE FEDERALE

Rassemblement des présidents

- possibilité au CNOSF, à Paris, Stade Charlety les 13 après-midi & 14 décembre pour environ 200 personnes
- possibilité de réunion du CD les 12 & 13 décembre (matin)
- inviter aussi les présidents de région

Organisation des réunions du comité directeur

L'organisation des réunions du Comité Directeur a fait l'objet d'une concertation auprès de ses membres.

Présentation du résultat de la consultation et pistes d'amélioration :

- veiller à l'information des élus
- envoi des dossiers plus tôt
- animation et organisation : favoriser les débats, les échanges,
- prévoir un séminaire annuel
- favoriser la participation et la prise de responsabilité des élus : répartition selon les dossiers,
- préciser le périmètre de délégation des pôles,
- prévoir une répartition du budget entre les 2 champs d'activités

VIE SPORTIVE

Bilan du regroupement des CNS

- impression globalement positive des participants ; ressenti d'une équipe soudée entre élus et élus/permanents
- remerciements aux membres du CD pour leur collaboration
- suites : retour des plans d'action, budgétisation des projets, accompagnement des CNS et prise en compte de formes d'activités « autrement »

FORMATION

Recherche de « levée de fonds » pour la PSC1 avec PRAXIS STUDIO (visée à 100 000 €)

COMMUNICATION

Salons

- présence de l'UFOLEP au salon des Maires (sur l'espace Ligue) et au salon de l'Education
- choisir des thèmes adaptés, pouvoir répondre sur l'ensemble de nos actions
- participer aux débats sur le sport santé au salon des Maires (Régis)
- UNIVDL : proposition de mettre des camping-cars à disposition des organisateurs des manifestations UFOLEP
- Conférence Femmes et Sport sur le stand de la MGEN le 21 novembre

Partenariat MGEN/IMAPS

Transmission de nos coordonnées sur le site IMAPS et animation de l'UFOLEP sur le stand de la MGEN en tant que prestataire de service.

FINANCES

Parmi les points abordés

- résultat prévisible positif de 42 000 € au 31/12/2013
- recettes correctes pour affi-licences par rapport au budget (en compte des diminutions des effectifs)
- prévision d'une dotation pour les actions affiliations C3S, TIPO, Move-week : accord du CD à l'unanimité
- une proposition de présentation budgétaire avec les 2 champs d'activités pourra être faite à l'AG avec les répartitions fournies par les pôles
- adoption des tarifs d'indemnisation 2014
- préparation d'un logiciel d'analyse de comptabilité pour les comités par la CN des finances

Modification du :

CALENDRIER DES RÉUNIONS STATUTAIRES UFOLEP 2013 – 2014

 mercredi 13 novembre 2013	Bureau
 jeudi 12 (journée) au vendredi 13 (matin) décembre 2013	Comité Directeur (le jeudi 12 à Récamier, le vendredi 13 au CNOSF)
 vendredi 13 (après-midi) au samedi 14 décembre 2013	Rassemblement des présidents et Délégués départementaux et régionaux (CNOSF)
 mercredi 15 janvier 2014	Bureau
 mercredi 26 et jeudi 27 février 2014	Comité Directeur
 mercredi 19 mars 2014	Bureau
 vendredi 11 avril 2014 (<i>le matin</i>)	Comité Directeur, Paris (75)
 vendredi 11 et samedi 12 avril 2014	Assemblée Générale, Paris (75)
 mardi 13 mai 2014	Bureau
 mercredi 11 et jeudi 12 juin 2014	Comité Directeur

RAPPEL

RASSEMBLEMENT DES PRÉSIDENTS ET DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX LES 13 ET 14 DÉCEMBRE 2013 AU CNOSF

Le 21 octobre 2013 vous avez été informés par courrier, que le Comité Directeur a décidé d'organiser un rassemblement national à Paris les 13 (à partir de 14 h 00) et 14 décembre 2013.

L'échelon national prendra en charge **2 personnes par département et région.**

Le programme complet de ce rassemblement ainsi que les modalités d'inscription vous seront adressés après le Bureau National du 12 novembre prochain.

En espérant une participation nombreuse, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire :

pchevalier.laligue@ufolep-usep.fr
jscozzaro.laligue@ufolep-usep.fr

POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Les jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport

Enjeux et clefs du sport pour tous
en Région Centre

Le jeudi 5 décembre 2013

à 18h00

Centre de conférence de VIERZON

16 Rue de la Société Française - 18100 VIERZON

Bulletin d'inscription

A retourner dûment rempli, avant le **12 novembre 2013**

à l'**UFOLEP CENTRE**

Avenue du Parc Floral - 45100 Orléans la Source

- par mail : ufolepcentre@orange.fr

- ou par Tél. : 02 38 54 02 00

Nom :

Prénom :

Structure :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Sera présent

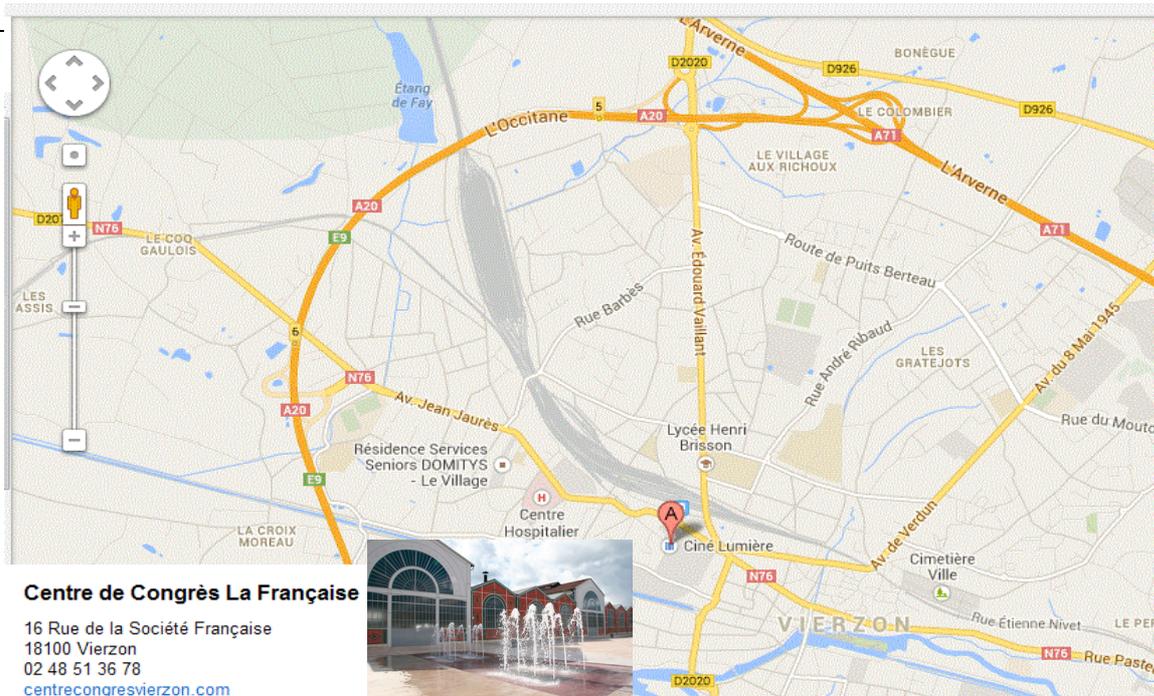
Ne sera pas présent

Souhaite co-voiturer

Autorise la diffusion de mes coordonnées aux autres participants

intéressés par le co-voiturage.

A la soirée de débat du 05 décembre 2013



Enjeux et clés du sport pour tous en région Centre

Une conférence-débat exceptionnelle
le jeudi 5 décembre 2013
Centre des congrès de Vierzon
16 rue de la Société Française, 18100 Vierzon

Préambule :

Le développement du sport pour tous est un objectif partagé par l'ensemble des acteurs du sport de la région Centre. Il représente plusieurs enjeux combinés.

Pour le mouvement sportif, développer son offre, c'est réussir à toucher de nouveaux pratiquants, à s'implanter dans l'ensemble des territoires, et accroître le nombre de pratiquants. Pour les institutions, les enjeux en termes d'attractivité territoriale, de lien social ou de santé publique sont des défis majeurs à relever.

Si tous partagent une vision stratégique et des valeurs communes, il s'agit aujourd'hui de s'accorder sur des objectifs partagés, et sur des méthodologies d'intervention.

Pour le mouvement sportif, plusieurs questions se posent : comment mieux se déployer sur l'ensemble du territoire, comment adapter son

offre de pratique à une demande en constante évolution, comment évoluer sans se dénaturer, comment renouveler le bénévolat tout en développant sa professionnalisation, quelles relations mettre en place avec les acteurs locaux et notamment sociaux, etc. ?

Les acteurs institutionnels questionnent simultanément leurs pratiques professionnelles : comment mieux accompagner le mouvement sportif local et national, quelle est la place du projet de territoire, comment concilier directives nationales et problématiques locales, comment mieux travailler avec l'ensemble des partenaires... ?

Toutes ces questions en débat qui permettent de mieux se projeter – ensemble – dans le sport de demain en région Centre, seront évoquées lors de cette édition des Jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport.



Sport
Éducation
Mixités
Citoyenneté



Programme de la soirée :

Animatrice de la table ronde : Rokhaya DIALLO, journaliste-chroniqueuse.

17h30 : Accueil des participants

18h : Ouverture des débats

18h20 : L'éducation et l'insertion... enjeux et limites pour le mouvement sportif.

« Sous l'impulsion des pouvoirs publics, les acteurs du sport sont de plus en plus incités à se placer dans une démarche de projet social et éducatif. Est-on dans le rôle naturel du mouvement sportif ? Est-ce là une évolution logique, ou un changement radical dans les objets et méthodes du mouvement sportif ? Cette évolution est-elle une contrainte, ou une opportunité à saisir en termes de développement et de structuration ? »

Par Bénédicte Rouby, Cadre technique interfédérale « sport et cohésion sociale » ;
Vice Présidente de la Fédération Française de Judo

18h50 Table Ronde : Freins et limites du sport pour tous

« Si le développement de la pratique représente un objectif affiché, celui-ci se heurte à de nombreux freins. Ceux-ci peuvent être d'ordre culturels ou de représentations, tant au niveau du mouvement sportif que des pratiquants, mais aussi financiers, sociaux, techniques et méthodologiques. Comprendre ces difficultés, permet de mieux les résoudre en mutualisant les solutions ».

Intervenants :

- . DDCSPP du Cher (18) : M. Eric BERGEAULT, chef de service jeunesse et politique de la ville
- . Adjoint au maire de Vierzon (18) : Mr François DUMON, également vice-président du conseil régional en charge des sports
- . Mairie de Vierzon : Ralida FERRAS, élue à l'enfance et à la jeunesse
- . Club de handball de Vierzon : Jean-Yves DANCHAUD, président du club
- . UFOLEP Centre : Jean-Alain LAVIGE, président

20hH00 table Ronde : Le projet de territoire est-il une clé du sport pour tous ?

« La mise en place d'un plan d'action régional nécessite l'implication de tous. A l'initiative des acteurs régionaux, ce schéma territorial s'inscrit à la fois dans les directives nationales, dans les politiques fédérales et doit s'ancrer durablement dans les spécificités des territoires...
Comment articuler la relation entre ces différents acteurs pour arriver à un plan d'action concerté et fédérateur ? Quelles peuvent être les relations de complémentarité ? »

Intervenants :

- . DRJSCS du Centre : M. Yannick BARILLET, Directeur Régional
- . Fédération Française de Handball : Thierry GAILLARD, CTN Handball
- . Conseil général du Cher (18) : Karine CHENE – vice présidente chargée des sports et de la jeunesse
- . CROS du Centre : M. Jean-Louis DESNOUES, président
- . Comité régional de Boxe du Centre : M. Robert GUETTIER, président
- . UFOLEP : Adil EL OUADEHE, responsable national de projets
- . Conseil régional Centre : M. François DUMON, vice-président en charge des sports

21h15 : Conclusion et perspectives

21h30 : Cocktail



Les flux RSS

Pour information le flux RSS (*Really Simple Syndication*) est un format de description de données qui facilite la diffusion de fils d'informations, de façon automatisée, à l'intention des internautes, et qui favorise la syndication de contenus en permettant à d'autres sites de republier facilement tout ou partie de ces données.

Grâce à ce format, vous n'avez plus besoin de consulter un par un vos sites préférés pour être informé de leurs nouveautés : il suffit d'insérer leur fil d'informations RSS dans un logiciel compatible ou site web pour avoir toutes vos sources d'informations agrégées sur un seul écran !

Ainsi, en récupérant les fils d'informations de www.ufolep.org, vous pouvez afficher sur votre ordinateur les dernières actualités publiées sur notre site, sans pour autant avoir à vous connecter sur notre page d'accueil.

Comment accéder aux flux RSS ?

Il existe plusieurs moyens d'accéder, depuis votre ordinateur, aux fils d'informations publiés par 01net.

Vous pouvez :

- ✚ utiliser votre logiciel de messagerie et profiter de ces informations en même temps que vous consultez vos e-mails,
- ✚ utiliser votre navigateur Web et afficher les différents flux d'informations sous forme d'une page d'accueil,
- ✚ utiliser un logiciel spécialisé dans l'agrégation de fils d'informations RSS, également connu sous le nom de lecteur RSS ou encore d'agrégateur d'actualités,
- ✚ ou encore profiter de ces fils d'informations sur votre Smartphone, un Palm ou un Pocket PC connecté en Bluetooth à un mobile en GRPS.

Quelle que soit la formule retenue, il vous faudra inscrire dans le logiciel utilisé l'adresse URL de chaque flux d'informations que vous souhaitez récupérer. Une opération très simple, qui se résume souvent à un clic de souris.

En effet, la plupart des sites diffusant des fils d'informations affichent une petite icône sur leurs pages de type RSS ou XML, icône sur laquelle il suffit de cliquer pour que le fil d'informations soit automatiquement reconnu par votre logiciel et ajouté à votre agrégation de contenus.

(sources et pour plus d'infos: <http://www.01net.com>)

Pour le site www.ufolep.org, les flux RSS sont :

<http://reseau.ufolep.org/extranet/pages/rss/rss.asp>

http://ufolep.org/grand_public/pages/rss/rss.asp

<http://adherents.ufolep.org/associations/pages/rss/rss.asp>

Rejoignez-nous !



Suivez l'actualité
de la fédération, de
ses comités et de
ses associations

- > Opérations nationales
- > Concours photos
- > Salons
- > Évènements locaux
- > Réactions
- > Actus...

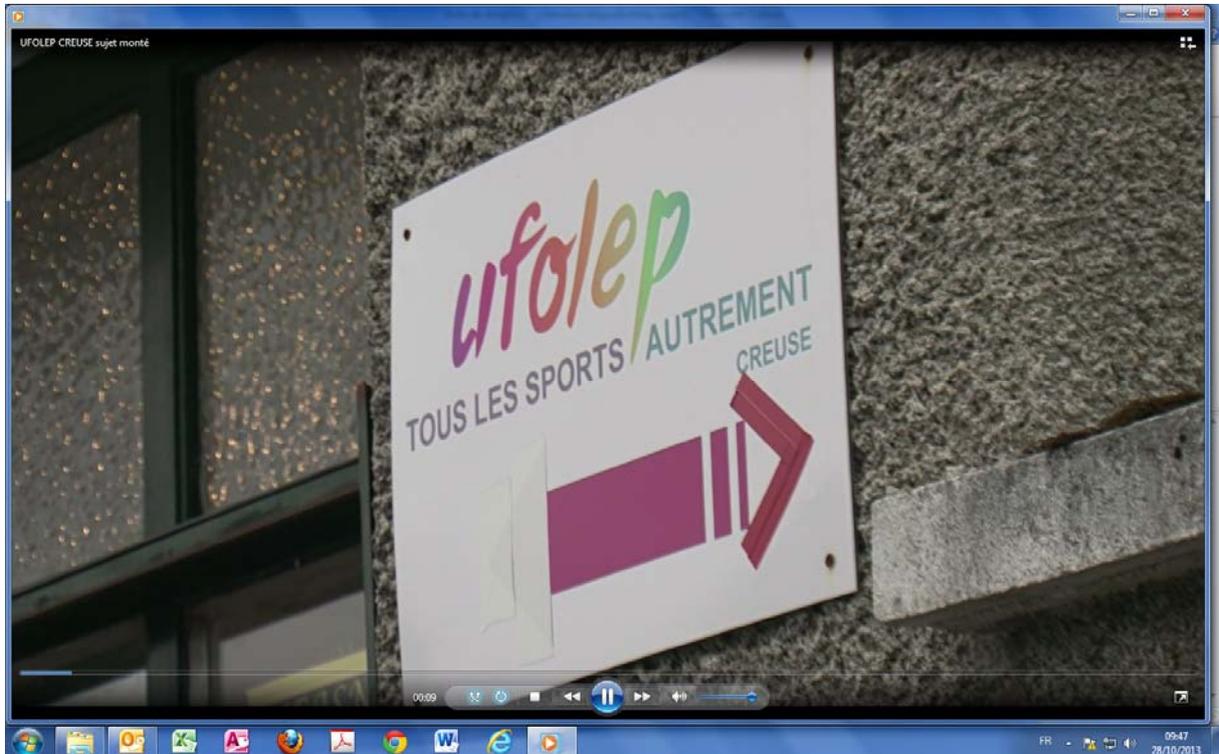


“ Partagez ”
vos meilleurs
moments



Reportage

Le pôle communication vous informe de la mise en ligne sur le site fédéral www.ufolep.org d'un reportage sur la petite enfance réalisé à l'UFOLEP Creuse.



L'UFOLEP au Salon européen de l'éducation 2013

Du 21 au 24 novembre 2013, le Salon européen de l'éducation se tiendra à Paris Porte de Versailles. Dans ce cadre, l'UFOLEP animera un stand **N° CE 60** au sein de la cité de l'éducation (cf. invitation en PJ).

Le pôle communication proposera deux jurys : le premier portera sur la cinquième édition des « Trophées Génération Développement Durable CASALSPORT-UFOLEP » et le second sur le concours photos « Identité de l'UFOLEP ».

Pour rappel, ces deux opérations ont été lancées au printemps 2013 à destination de notre réseau fédéral et au-delà.



Le Salon sera ainsi l'occasion de départager les comités ou associations porteurs de projets éco conçus selon la grille d'analyse avec sa série d'indicateurs allant de la prise en compte du développement durable via ses trois piliers, de l'aspect sport santé, en passant par le développement territorial rural-urbain, avec enfin la description de la démarche globale de projet en adéquation ou pas avec la politique Développement Durable du comité et l'illustration via des supports de communication adaptés ou pas.

Ce même jury sera sollicité comme l'année passée pour départager les participants au concours photos. Pour rappel trois médias permettaient de poster ses contributions : la page Facebook UFOLEP, la page grand public du site www.ufolep.org et la photothèque de l'UFOLEP pour le réseau fédéral.

A noter que les photos les plus adéquates bénéficieront d'un tirage pour une exposition au sein du Salon.

Plus d'infos : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr

SEMC

Sport Education Mixités Citoyenneté

Si vous n'arrivez pas à lire cet e-mail, cliquez [ici](#)



SEMC
Sport
Éducation
Mixités
Citoyenneté



[Retrouvez l'intégralité du flash info en cliquant ici](#)

Guide

La DDCSPP du Tarn édite un Manuel « Amour et sexualités des adolescents » à l'usage des animateurs socioculturels et des éducateurs sportifs. Ce nouvel outil vise à accompagner les animateurs jeunesse et les éducateurs sportifs dans la prise en compte de la vie affective et sexuelle des adolescents accueillis lors des accueils collectifs de mineurs et des séjours sportifs. Rédigés par des spécialistes de la prévention et des professionnels de l'animation, il offre des repères et des conseils pour faire face à des situations souvent vécues comme problématiques. [en savoir +](#)

Videos

« Le mercredi 22 mai 2013, 220 personnes se sont retrouvées au Big Band Café à Hérouville St Clair pour la 8ème soirée de valorisation du sport féminin en Basse-Normandie. Organisée par la DRJSCS, cette soirée a pour objectif de promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités, en récompensant des sportives et dirigeantes. » Retrouvez en vidéo l'intervention de Valérie Fourneyron, et la présentation des actions des lauréats. [en savoir +](#)

Événements

Paris accueillera les 10e Gay Games en 2018. La

octobre 2013 -

PRN SEMC
CREPS SUD-EST
Site d'Aix-en-Provence
www.semc.sports.gouv.fr

Voir le flash-info
dans son intégralité



ministre s'est réjouie de cette "très bonne nouvelle pour le sport français et pour la lutte contre toutes les discriminations dans le sport, un défi que je mène avec Laura Flessel, marraine de Paris 2018". [\[en savoir +\]](#)

La DDCS de Seine-Maritime, organise, en partenariat avec le CDOS 76 et le Département de Seine-Maritime un colloque intitulé « Agir contre les discriminations en Seine-Maritime ». Il aura lieu le 8 novembre à Rouen. [\[en savoir +\]](#)

Le 5 décembre à Vierzon (18) se tiendra un nouvel opus des Jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport autour des enjeux et clés du sport pour tous en région Centre. L'inscription, avant le 5 novembre, est obligatoire. [\[en savoir +\]](#)

[cliquez ici](#)



Lettre du réseau "sport éducation mixités citoyenneté"

Sport et inclusion sociale

- L'édito de Jean-Philippe Berlemont, directeur régional de la DRJSCS d'Auvergne
- Bien dans mes baskets, bien dans ma tête
- Guide "La pratique des APS, facteur d'inclusion sociale"
- Osez bouger dans la Sarthe
- Rubrique d'Emily
- Interview de Daniel Sansano, Conseiller d'animations sportives à la DDCSPP 43

octobre 2013 -

PRN SEMC
CREPS SUD-EST
Site d'Aix-en-Provence
www.semc.sports.gouv.fr

[Voir le site](#)



[Voir le dernier flash-info](#)



[S'inscrire à la liste de diffusion du flash info](#)



Toutes les publications du pôle ressources national sont disponible en téléchargement gratuit sur : www.semc.sports.gouv.fr

L'équipe du pôle ressources national "sport, éducation, mixités, citoyenneté".

Si vous n'arrivez pas à lire cet e-mail, [cliquez ici](#)



[Retrouvez l'intégralité du flash info en cliquant ici](#)

Appels à projets

L'accompagnement est une fonction centrale pour le développement de l'emploi des associations, des structures de l'insertion par l'activité économique et des coopératives à finalité sociale. Le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ainsi que la Caisse des Dépôts, ont décidé, en partenariat avec les collectivités territoriales, d'accompagner ce développement et de soutenir les structures locales d'intérêt général ayant une expertise de l'accompagnement des structures d'utilité sociale employeuses. Les dates de début et de fin des appels à projets sont variables selon les régions. [\[en savoir +\]](#)

Appels à contributions

« L'Anesm travaille actuellement sur un projet de recommandation « Évaluation interne : repères pour les établissements et services de l'inclusion sociale ».

novembre 2013 -

PRN SEMC
CREPS SUD-EST
Site d'Aix-en-Provence
www.semc.sports.gouv.fr

Voir le flash-info dans son intégralité



Celui-ci vise à fournir des repères pour aider les professionnels des CHRS, CADA et CHU à interroger leurs pratiques, les effets qu'elles produisent pour les personnes accueillies, les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été effectivement réalisé et les raisons possibles de ces écarts. » C'est pourquoi l'organisme lance un questionnaire relatif aux indicateurs de suivi des activités et de la qualité des prestations des établissements/services de l'inclusion sociale. [\[en savoir +\]](#)

"Faire simple, innovons, simplifions" proposé par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique est le nouvel espace dédié à la simplification ! Cette plateforme invite tous les usagers et les agents de la fonction publique à faire part directement de leurs idées en ligne. [\[en savoir +\]](#)

Statistiques

A l'occasion du 8ème Forum National des Associations et Fondations, Deloitte, société qui fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du conseil financier, présente les résultats d'une étude menée auprès du secteur associatif dans 20 pays. Jean-Pierre Vercamer, Associé responsable du secteur associatif, explique : « Cette étude montre à quel point les pratiques associatives à travers le monde sont hétérogènes, du fait de la grande diversité des modèles (corporatiste, socio démocrate, libéral, émergent, ou oriental), des statuts juridiques et des réglementations locales. Chaque pays a été façonné par sa propre histoire, sa propre culture, ses propres besoins et ses propres moyens ». L'étude mentionne aussi quelques bonnes pratiques parmi toutes celles expérimentées. [\[en savoir +\]](#)

Vidéos

A l'occasion des Journées de l'arbitrage qu'elle organise, La Poste présente 5 films illustrant les qualités arbitrales. Ils seront aussi diffusés dans 2 920 salles de cinéma du 23 octobre au 19 novembre. [\[en savoir +\]](#)



Formation UFOWEB niveau 2

Suite à la demande de départements entrés dans le dispositif UFOWEB niveau 1, le pôle communication de l'UFOLEP Nationale met en place deux nouvelles sessions de formation qui se dérouleront au siège de la fédération 3 rue Récamier 75007 Paris :

- ✚ Le jeudi 12 décembre 2013 → niveau 2
- ✚ Le vendredi 13 décembre 2013 → traitement d'image, initiation à la PAO via Gimp, création et traitement des formulaires en ligne.
- ✚ **Déroulé** : formation sur une journée (horaire diffusé ultérieurement) ; matériel fourni (1 ordinateur pour 2 utilisateurs) ; 16 utilisateurs par jour ; 3 animateurs ; supports de formation ; accès aux didacticiels.
- ✚ Si vous n'avez pas suivi de session de formation niveau 1 et que vous êtes intéressé par l'une de ces formations, il est possible de vous inscrire en envisageant, en amont, une session de rattrapage par visioconférence.
- ✚ L'UFOLEP possède un **agrément «d'organisme formateur»** et pourra donc délivrer une attestation de présence pour justifier auprès de l'OPCA Uni formation (dans le cadre de la formation professionnelle).

INFORMATIONS PRATIQUES

- ⇒ Découvrir UFOWEB : www.ufolep.org/ufoweb
- ⇒ Voir le site de démonstration www.ufolep.org/ufoweb/demo
- ⇒ Vous inscrire à la session de formation du 12 ou/et du 13 décembre 2013 : www.ufolep.org/ufoweb/formation
- ⇒ Pour demander l'ouverture d'un site de comité départemental, régional ou de CNS : contacter Rosemary PAUL-CHOPIN - 01 43 58 97 77 - contact@ufoweb.org

Attention ! Seuls les frais d'hébergement (d'une nuit en chambre à deux lits) et de restauration (d'un repas) seront pris en charge par l'UFOLEP nationale ; les frais de déplacement seront à la charge des comités ou des participants.



Associations Ufolep, découvrez les nouvelles possibilités d'affiliation adaptées à toutes nos pratiques et à tous nos publics. Retrouvez tous nos dispositifs d'affiliation via vos comités départementaux et sur :

www.tech.ufolep.org/tp/

LICENCE



UFOPASS



TIPO*



UFOBBOX



Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PROGRAMMATION 2014 JURYS NATIONAUX CQP ALS

Attention ! Tous à vos agendas !

Les dates des jurys pléniers CQP ALS, organisés au siège de l'UFOLEP nationale, pour l'année 2014 seront :

- Le mercredi 7 mai 2014
- Le jeudi 17 juillet 2014
- Le jeudi 16 octobre 2014

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

BF 1 O - Gymnastique (masc. et fém.)
Les 16-23-30 novembre et 15 décembre 2013

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Gymnastique (masc. et fém.) - BF1 O complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	16-23-30 novembre 2013 de 14h à 17h30 et le 15 décembre 2013 de 9h à 13h. FFSEP LILLE 2 - 9 rue de l'Université - 59790 RONCHIN
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (<i>saison 2013/2014</i>) (avoir 14 ans minimum) -  Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Devenir Juge niveau 6, 7 et 8 (connaissance de la brochure)  Former son regard à l'évaluation d'une prestation  Participer activement à l'équipe technique de son association
Contenus de formation	<p>Durée : 28 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de Formation  Tenue sportive
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Christelle GUARINI
Formateur (s)	Marie DA SILVA – Saïd CHAIBDRAA
Coût par stagiaire	45 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Nord 16 place Cormontaigne 59000 LILLE</p> <p> 03 20 00 17 30</p> <p> crufa@laligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 6 novembre 2013</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolep.org)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Nord»), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF 2 O - Gymnastique (masc. et fém.)
Les 16-23-30 novembre et le 17 décembre 2013

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Gymnastique (masc. et fém.) - BF2 O complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	16-23-30 novembre 2013 de 14h à 17h30 et le 15 décembre 2013 de 9h à 13h FFSEP LILLE 2 - 9 rue de l'Université - 59790 RONCHIN
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (<i>saison 2013/2014</i>) (avoir 16 ans minimum) ✚ Être titulaire d'un O1 complète <u>ou</u> BF1O complet <u>et</u> de la PSC1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir Juge niveau 4, 5, 6, 7, et 8 (connaissance de la brochure) ✚ Être capable d'intervenir au sein d'une équipe de formation. ✚ Être capable de juger en compétition pour son association à son niveau de pratique
Contenus de formation	<p>Durée : 18 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de Formation ✚ Tenue sportive
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Christelle GUARINI
Formateur (s)	Nadège HEUGHEBAERT – Sébastien POTTIER
Coût par stagiaire	45 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Nord 16 place Cormontaigne 59000 LILLE</p> <p>☎ 03 20 00 17 30 ✉ crufa@lique62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 6 novembre 2013</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolep.org) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Nord»), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2013-2014 et du livret de formation ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF2O option 3 - Gymnastique (masc. et fém.)
Les 16-23-30 novembre et le 15 décembre 2013

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Gymnastique (masc. et fém.) - BF2 O option 3
Date(s) et Lieu(x) du stage	16-23-30 novembre 2013 de 14h à 17h30 et le 15 décembre 2013 de 9h à 13h FFSEP LILLE 2 - 9 rue de l'Université - 59790 RONCHIN
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (saison 2013/2014) et avoir 18 ans minimum ✚ Être titulaire d'une O2 complète <u>ou</u> BF2O complet <u>et</u> de la PSC1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir Juge niveau 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 (connaissance de la brochure) ✚ Être capable concevoir et animer une séance de formation ✚ Être capable de prendre la fonction de responsable des juges sur une compétition sous la tutelle de la commission technique ✚ Être capable de proposer des actions liées au jugement
Contenus de formation	<p><u>Durée</u> : 10 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de Formation ✚ Tenue sportive
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Christelle GUARINI
Formatrice	Christelle GUARINI
Coût par stagiaire	45 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Nord 16 place Cormontaigne 59000 LILLE</p> <p>☎ 03 20 00 17 30 ✉ crufa@lique62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>6 novembre 2013</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolep.org) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Nord»), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2013-2014 et du livret de formation ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**BF 1 A spécifique – Marche nordique
Les 16 et 17 novembre 2013**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique – BF1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du samedi 16 novembre (9h) au dimanche 17 novembre (15h) Au centre CAP Sireuil Village (24)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2013/2014)  Avoir 17 ans (<i>et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme</i>)  Avoir validé une Période probatoire et avoir le tronc commun BF1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Délivrer les compétences techniques et pédagogiques spécifiques à la marche nordique aux animateurs du réseau UFOLEP identifiés par les comités.
Contenus de formation	<p>16 heures de formation (spécifique) + Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Tenue de sport
Responsable formation	Patrick MANS
Formateur	Patrick MANS
Coût par stagiaire	75 € (hébergement et restauration compris)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Dordogne 82 avenue Georges Pompidou – BP 80010 24001 PERIGUEUX Cedex</p> <p> 05 53 02 44 15  ufolep@laligue24.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 05 novembre 2013</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP Dordogne</i> ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

TRONC COMMUN (pour BF1)
Le 14 décembre 2013

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le 14 décembre 2013 au CRAF de Liévin (62)
Public	 Licencié UFOLEP (saison 2013/2014)  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région.
Contenus de formation	Durée : 8 heures UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique
Documentation et matériel demandé	 Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	André COUPLET
Formateurs	André COUPLET – Éric HUCQ – Thérèse LE GOFF
Coût par stagiaire	20 €
Inscriptions	Après de votre délégation départementale qui transmettra à :  UFOLEP Nord-Pas-de-Calais Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES  03 21 72 67 24  crufa@ligue62.org Date limite de réception des dossiers : <u>9 décembre 2013</u>
Composition du dossier d'inscription	 fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP 59/62 »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

POLE VIE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



Web affilié

Le web affilié vient d'être adapté pour la gestion des UFOBOX (structures / collectivités affiliées en C3S – C3) et des UFOPASS.

Ainsi, après l'enregistrement des affiliations C3S – C3 par les comités via affilié, la saisie des informations nominatives des titulaires d'UFOPASS se fera via le web affilié. Les comités qui le souhaiteront pourront déléguer cette étape de saisie à la structure / collectivité affiliée via son propre accès au web affilié.

Lien vers la notice complète d'explication :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Proc%C3%A9dure_de_gestion_des_structures_UFOBOX.pdf

Rappel : seules les affiliations de structures / collectivités en C3S peuvent se voir délivrer des UFOPASS pour les personnes physiques.

Accompagnement financier

Pour accompagner le dispositif, les comités qui enregistreront des UFOBOX (affiliation C3-S avec souscription d'un forfait UFOPASS) **avant le 31 décembre 2013**, bénéficieront d'une aide financière de **300 €**.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en fin de saison sportive, le nombre de licences / UFOPASS délivrés et d'associations / structures affiliées feront l'objet d'une valorisation financière dans le cadre du « **développement associatif** » des comités. Ces éléments sont également des indicateurs d'analyse pour les **plans d'action 2014**.

Lien vers tous les outils ressources à la mise en place des nouveaux dispositifs « affiliation / adhésion » :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/1Nouveaux_Dispositifs_Affiliation_C3S.pdf

UFOBOX et les Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

Vous êtes nombreux à nous interroger sur les modalités d'affiliation / affiliation pour les associations locales UFOLEP qui interviendraient sur le temps périscolaire en animant un cycle d'activités éducatives à caractère sportif.

Cont@ct n° 5 du 1^{er} novembre 2013

VIE SPORTIVE

Plusieurs modalités sont possibles en fonction de la situation, tout en sachant que la délivrance d'une licence sportive UFOLEP (ex : école de sport R1 ou R2) doit être privilégiée :

- **Cas 1 (à privilégier)** : Associations sportives UFOLEP qui interviennent régulièrement (à l'année, en cycle) dans le cadre des TAP en accord avec la collectivité territoriale (qui a pu formaliser un Projet Educatif Territorial – PEDT) → Délivrance d'une licence sportive UFOLEP – code « école de sport R1 ou R2 » à tous les participants réguliers.
- **Cas 2 (par défaut)** : Associations sportives UFOLEP qui interviennent régulièrement (à l'année, en cycle) dans le cadre des TAP en partenariat avec la collectivité locale et / ou une structure d'accueil de jeunes (ACM) → Affiliation de la collectivité / structures en C3-S avec la souscription d'un forfait d'Ufopass en fonction des pratiquants réguliers.
Le comité éditera une convention tri partite qui détermine les rôles et relations entre l'association locale (en charge de l'animation pédagogique), la collectivité / structure (responsable du temps périscolaire, catégorie d'affiliation, ...) et le comité UFOLEP (échelon d'affiliation, ...).
- **Cas 3** : Comités UFOLEP qui interviennent régulièrement (à l'année, ou en cycle) dans le cadre des TAP par la mise en place de parcours sportifs encadrés par des animateurs qualifiés ou la coordination du comité → Affiliation en C3-S de la collectivité / structure d'accueil de jeunes avec souscription d'un forfait d'UFOPASS par rapport aux pratiquants réguliers (en cycle ou à l'année).

Par ailleurs, des solutions d'assurance adaptées aux activités périscolaires sont en cours de construction avec les services de l'APAC.

Le prochain Cont@ct du 15 novembre 2013 diffusera des outils élaborés par le réseau de comités UFOLEP positionnés sur les Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

Lien vers l'outil type de conventionnement :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Convention_C3S-C3.doc

Renseignements :

Benoit GALLET

☎ : 01.43.58.97.73

✉ : bgallet.laligue@ufolep-usep.fr

Concours de Pocket Film « PARTAGEONS NOTRE SKATEPARK »

Le contexte

Les pratiques dans les skatepark se sont développées ces dernières années, profitant de nouveaux équipements de qualité et de nouvelles pratiques. (Skate, BMX, Roller, Trotinette)

Ces skateparks deviennent les lieux de pratiques privilégiés pour tous ceux qui désirent un lieu propice, mélangeant de fait tous les âges et toutes les pratiques, qu'elles soient appropriés ou non. On y trouve aussi bien des parents à pied avec leurs enfants que des « riders » habitués et connaissant les règles et les usages. L'arrivée massive de ces nouveaux pratiquants pose la problématique du savoir vivre, de la tolérance de chacun, de la transmission qui doivent conduire tous les usagers à connaître, respecter et partager les codes de pratiques dans un skatepark.

Le principe

Le concours de Pocket Film a pour thème le du vivre ensemble dans les skateparks : respect de soi, des autres, de l'environnement. Les vidéos doivent présenter la mixité des pratiques (skateboard, roller, BMX, trotinette) et des pratiquants (débutants, expérimentés, adultes, jeunes, enfants et leurs accompagnateurs...). Le partage de l'espace (sécurité et respect)... Les participants sont invités à réaliser avec un appareil numérique de leur choix (caméscope, appareil photo/vidéo numérique, smartphone, etc) un film court (d'un maximum de deux minutes) et à le déposer en ligne sur la plateforme concours Pocket Film « Partageons notre skatepark » sur le site Dailymotion.

La cible du concours :

Les pratiquants de sports et de loisirs sportifs. Ce concours organisé sur les réseaux sociaux permet notamment de toucher les pratiquants hors réseaux sportifs et jeunesse traditionnels. Ce jeu concours vidéo s'adresse à toute personne résidant en France métropolitaine et outre mer possédant un accès internet, et pouvant se munir d'un appareil numérique produisant des vidéos.

REGLEMENT

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative organise avec ses partenaires, un concours gratuit destiné à donner la parole au public le vivre ensemble dans les skateparks grâce aux nouveaux médias. Le concours est ouvert du 19 novembre 2013 au 6 janvier 2014 à minuit sur **Dailymotion www.dailymotion.com**

Seules les vidéos déposées sur le **site jusqu'au 6 janvier 2014 à minuit** seront prises en compte pour la participation au concours. Le présent règlement définit les règles applicables pour ce concours.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS ET DROITS

Le concours est ouvert à tous résidant en France Métropolitaine ou en DOM TOM. Tout participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours. Cette autorisation parentale pourra être exigée par **le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative** ou par l'un de ses partenaires avant l'attribution du gain. Les Participants garantissent que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. À ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assument la charge de tous les éventuels paiements en découlant. De façon générale, les participants garantissent les organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord.

Le Ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Les lauréat(s) et finalistes autorisent expressément **le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**, ainsi que les partenaires, à titre gracieux, la reproduction et la diffusion du contenu de leurs vidéos pour l'exposition / diffusion, sur tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une durée indéterminée.

Le(s) lauréats et les finalistes autorisent **le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative** ainsi qu'aux partenaires, à titre gracieux, à réaliser des clichés et des enregistrements sonores et/ou visuels de leur participation à l'exposition /diffusion, et à les multi-diffuser en direct et/ou en différé, en intégralité et/ou par extraits, sur tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une durée de 24 mois à compter de la date de la remise des prix

Le(s) Lauréat(s) et les finalistes, au terme de l'exposition / diffusion, autorisent expressément **le Ministère des sports**, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et les partenaires, à disposer librement des vidéos pour un usage non commercial.

ARTICLE 3- MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite.

Pour pouvoir participer au concours, le Participant devra être inscrit ou s'inscrire sur le site dailymotion.

Pour y participer il suffit de déposer une vidéo avant le 6 janvier 2014 minuit.

La **durée** des vidéos doit être inférieure ou égale à 2 minutes.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un Participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité **du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**, puisse être engagée.

ARTICLE 4 – GAIN

Chacun des lauréats verra sa vidéo diffusée lors de la remise des prix de ce jeu concours. Les vidéos lauréates seront aussi diffusées sur les sites internet des organisateurs et de leurs partenaires, lors des différentes activités du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Elles pourront aussi être diffusées sur des médias, sans que les lauréats puissent prétendre à une rémunération.

À l'occasion des remises des prix, les lauréats recevront un lot par réalisation fourni par les partenaires

Ne sont pas compris les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à la jouissance du gain qui restent à la charge des lauréats. **Les frais de transport pour participer à la remise des prix ne sont également pas pris en charge.**

La liste des lots est la suivante :

- Une trottinette électrique avec un casque d'une valeur de
- Un vélo pliable d'une valeur de
- Une Go-Pro d'une valeur de
- Un Séjour ou Week-end UCPA

Conditions du Séjour ou Week-end UCPA :

Séjour en France métropolitaine hors Corse et DOM TOM, pour 2 personnes d'une valeur commerciale maximale de 320 € au total (soit 160 € par personne).

- Date de début de séjour à choisir dans le catalogue été 2014 ou hiver 2014
 - Hors 15 juillet jusqu'au 20 août et hors 30 janvier jusqu'au 12 mars
 - Hors sports aériens, mécaniques et chiens de traîneaux, selon disponibilités au moment de l'inscription.
- Séjour comprenant l'hébergement en pension complète, le logement en catégorie standard ainsi que l'ensemble des prestations et activités gratuites, l'assurance de base figurant dans le descriptif du catalogue, en vigueur au moment de la réservation.
- Ne sont pas inclus dans ces 320 € : les frais de transport du domicile du gagnant jusqu'au centre UCPA choisi, toute assurance complémentaire et les options.

Ce gain est nominatif, non cessible et réservé aux personnes âgées de 18 à 39 ans. Il ne peut être revendu.

Une fois l'inscription enregistrée auprès de l'UCPA, le gagnant ne peut annuler ou reporter son séjour.

Les gains ne sont ni transmissibles, ni échangeables. Aucune réclamation d'aucune sorte ne peut intervenir concernant tout ou partie du concours au-delà d'un délai de 2 mois courant à compter de sa clôture.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DU LAUREAT ET ATTRIBUTION DU GAIN

Un jury, composé de personnalités du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et des partenaires de l'opération désignera 3 **lauréats**, parmi **une sélection de participants** ayant déposé leurs vidéos, autour du sujet proposé, avant la date limite de participation. Le 4^{ème} lauréat sera sélectionné par vote des internautes à partir d'une présélection effectuée par le jury.

Les participants sont informés que :

- Le jury n'est pas obligé de désigner des finalistes / lauréat si la qualité des œuvres proposées par les participants, participant au concours n'est pas jugée adéquate.

Les décisions du jury s'établiront principalement sur les critères suivants :

- ✓ Le respect du cahier des charges
- ✓ La représentation de 2, 3 ou 4 types de pratiques dans la vidéo
- ✓ 1, 2 ou 3 formes de mixité (mixité des pratiques, des âges, des niveaux)
- ✓ L'originalité
- ✓ La qualité artistique
- ✓ L'impact du message
- ✓ Le respect de la durée des vidéos : 2 minutes maximum par vidéo.

Les quatre lauréats devront remettre au **ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative** dès publication du résultat par le jury, une version numérique de leurs vidéos, en qualité supérieure. (Fichier-DVD PAL ou MPEG2 720x576 pixels), une biographie, et un portrait en haute définition.

Les finalistes seront informés par e-mail et/ou par téléphone (données fournies par les participants lors de leur inscription à partir du site www.sports.gouv.fr / www.jeunes.gouv.fr). Si les informations communiquées par les participants ne permettent pas de les informer de leur gain, ils perdront la qualité de lauréat / finaliste et ne pourront effectuer aucune réclamation.

Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Dans le cas où le(s) lauréat(s) sera(i)ent dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de leur gain, pour quelque raison que ce soit, il(s) en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie. Il sera alors procédé à une nouvelle sélection par le jury parmi les participants.

ARTICLE 6 – PUBLICATION DES RESULTATS

Les identités du(des) lauréat(s) et des finalistes du Concours seront publiées sous la forme du pseudonyme (nom d'artiste) sous lequel les Utilisateurs se sont inscrits et, éventuellement, sur leurs véritables identités, sur les supports de communication associés à l'événement du concours, et pourront faire l'objet d'une communication sur les sites et outils de communication des sites partenaires du jeu concours.

Si le(s) lauréat(s) et/ou les finalistes souhaitent que leur identité ne figure que sur le site du ministère, ils devront faire parvenir au pôle ressources national « sport, éducation, mixité, citoyenneté », une demande expresse dès le jour de la publication des résultats du concours, dans ce sens.

ARTICLE 7 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, **Le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**, se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

Le Ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le

système du terminal des participants au Concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via les sites du ministère et/ou de Dailymotion.

Le Ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de leur réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu.

Plus particulièrement, **le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative** ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

Le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site Dailymotion ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

En outre, la responsabilité du Ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes techniques liés aux diverses plateformes.

Le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, se réserve la possibilité, à tout moment, et notamment pour des raisons techniques, de mise à jour et de maintenance, d'interrompre l'accès au site et au Jeu qu'il contient.

Enfin, **le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**, décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du Gain.

Le Ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ne saurait être tenu pour responsable de tout vol et perte intervenus lors de la livraison.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification de l'Utilisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste du gagnant.

Enfin, **le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**, ne pourra être tenu pour responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part du **ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**

ARTICLE 9 - REGLEMENT

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Le règlement peut être consulté sur www.sports.gouv.fr /www.jeunes.gouv.fr et sur la page du concours Dailymotion et une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse mail suivante com@jeunesse-sports.gouv.fr et ce jusqu'à la date de la publication du résultat du Concours.

ARTICLE 10 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont utilisées par **le Ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**, pour la gestion du compte de l'Utilisateur et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par **le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**, pour informer ses partenaires.

Les données collectées pourront être transmises aux partenaires pour une utilisation de démarchage après autorisation de l'intéressé.

Le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, se réserve par ailleurs le droit, sauf avis contraire de l'Utilisateur, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant.

Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante :

com@jeunesse-sports.gouv.fr

ARTICLE 11 - LITIGES

Le présent Concours est soumis à la Loi Française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le **ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Compte rendu de la CNS Les 6 & 7 octobre 2013 à Bourges

Présents : C. CAHON – L. BALIGAND – JL HAULE - C. LUQUET – JC SABLE

Assistent : Ph MACHU (Président National) – M. COEUGNIET (Elu du Comité Directeur)
P. CHEVALIER (DTN) – L. NADAUD (Echelon National) L. BRIEN (Echelon National)

Excusé : C. COMAS

OUVERTURE DE LA NOUVELLE CNS MOTO

Visite et intervention du Président P. MACHU, du Directeur P. CHEVALIER et de la Directrice adjointe L. BRIEN.

Ph. MACHU : fait le constat du non respect des réglementations UFOLEP en sports mécaniques moto qui peut porter préjudice à notre fédération, avec l'organisation de « super cross ». Ces manifestations ne sont pas autorisées par les règlements UFOLEP. Le Président rappelle qu'il est impératif de respecter la réglementation mise en place ainsi que l'obligation de faire valider nos circuits par un visiteur de circuit dûment agréé. En cas de non respect de ces conditions obligatoires, des sanctions seront mises en place par la commission de discipline.

P. CHEVALIER : Certains comités, du fait du non respect des conditions d'organisation de nos compétitions, mettent la fédération en danger. Il faut être rigoureux sur l'application des règlements. Interdire l'organisation de « Super cross », et les visiteurs de circuit doivent être intransigeants sur le respect de la réglementation.

FORMATION

L. BRIEN à propos de la formation :

C. LUQUET est intégré à la CNS en tant que référent formation. La formation nationale est régionalisée.

Néanmoins la CNS doit :

- veiller à la qualité égale de la formation sur tout le territoire,
- valider les contenus et les outils pédagogiques utilisés lors des stages,
- veiller à leur mise à jour et à leur mutualisation.

Suivi de la formation de la CNS :

G. LAVY et P. MACHET suivront la formation pour le compte de la CN formation.

Nouvelle formation :

La CNS est chargée de la formation des formateurs régionaux pour la filière animateurs et pour la filière officiels. En collaboration avec le Pôle Formation, elle devra mettre en place la formation de ces formateurs territoriaux, les outils de gestion de la formation et les outils pédagogiques nécessaires (ceux-ci validés par l'Ufolep nationale, pôle formation). Cette action constitue une priorité pour la formation dispensée par la CNS Moto.

Mise en place de la formation des formateurs régionaux :

- proposition d'organiser un stage /an encadré par la CNS Moto avec possibilité de séquences communes entre formateurs d'animateurs et d'officiels
- titres délivrés : à voir avec le Pôle Formation
- prévoir une réunion les 23-24 novembre pour préparer cette nouvelle formation : Christian prendra la responsabilité des contenus de cette réunion. Les outils, contenus et programme de la formation de formateurs territoriaux moto devront faire l'objet de la validation par la Commission Nationale et le Pôle Formation.
- 1er stage les 15-16 février
- lancer une communication importante aux comités régionaux en nov-déc-janv pour assurer une bonne participation à ce stage.

Autres formations

Visiteurs de circuit et de terrain :

Par ailleurs, la CNS Moto continue à former les visiteurs de circuit et de terrain avec C. Cahon et J. ROIG. Le pré-requis O2 nécessaire pour officier est justifié et maintenu ; les professionnels qui peuvent justifier de leurs compétences pourront bénéficier d'une RICA par le Pôle Formation pour le pré-requis qui leur permet d'accéder au stage et d'officier par la suite.

Référents techniques :

Les référents techniques seront formés par JL Haule.

Animateurs et Officiels :

Désormais, les formations des Officiels, y compris les recyclages de Directeurs de course, et des Animateurs, seront organisées par les régions et encadrés si possible par des formateurs régionaux formés par la CNS.

Validation des officiels :

- certaines régions n'envoient pas les documents nécessaires pour valider les stages
- les stagiaires ne reçoivent pas leur diplôme et officient sans être qualifiés.

COMPOSITION DE LA CNS

En fonction de la nomination des membres de la CNS Moto par le national, les fonctions de chacun sont définies.

REUNIONS 2013-2014

Il est établi le calendrier des réunions et des stages prévus par la CNS.

- 23-24 novembre 2013 = Préparation du stage de février pour les futurs formateurs régionaux
- 17 janvier 2014 = CNS
- 18 janvier 2014 = Stages de formation des visiteurs circuit et terrain et référents techniques
- 19 janvier 2014 = CNS élargie
- 15-16 février 2014 = Stage de formateurs régionaux
- 15-16 mars 2014 = CNS
- 21-22 juin 2014 = CNS
- 27-28 septembre = CNS

Toutes ces réunions sont prévues à Bron dans les locaux du Comité du Rhône.

STAGE DE FORMATEURS REGIONAUX

La formation se déroulera sur 2 jours en salle pour les BFO2 et BFA2.

Contenus :

- remise à niveau sur le plan de formation, les réglementations, les cahiers des charges,
- présentation d'outils pédagogiques et utilisation,
- gestion administrative,
- évaluations.

Tous les A2 et O2 figurant sur la liste nationale, seront invités à y participer.

NATIONAUX**STF de Moto Cross :**

Nous avons reçu 3 candidatures :

- Moselle 57 : circuit de Dalhain 57340 (proche de Metz) retenu pour les 9 et 10 août 2014.
- Ile et Vilaine 35 : circuit « Le Tremblay » (à 30 kms de Rennes) retenu pour 2015 si confirmation.
- Haute Garonne 31 : pas reçu de confirmation.

50 à Galet :

La CNS prendra contact avec l'équipe organisatrice de Nouziers 23, pour éventuellement attribuer un label UFOLEP, étant donné l'ampleur de cette manifestation.

Autres activités :

Pour les autres disciplines, un appel à candidature devra être renouvelé régulièrement sur « Cont@ct ».

COMMUNICATION**UFOWEB :**

La CNS se positionne pour recréer un site sous ufoweb.

Lionel a suivi le premier stage de formation pour la création et la mise à jour. Dans un premier temps, il s'agira principalement d'y placer toute la réglementation.

Il est également décidé de créer une lettre info de la CNS à l'intention des associations qui ont une adresse mail.

Calendrier 2014 :

Sur UFOWEB, une nouvelle fiche d'inscription des manifestations sera mise au point.

Lionel se chargera de la mise en page pour une impression de seulement 300 exemplaires.

Le calendrier sera téléchargeable sur le site de la CNS et de l'Ufolep national.

Visuels :

La CNS souhaite disposer d'une tente pour les contrôles techniques et d'une tenue officielle des membres de la CNS qui se déplacent sur les manifestations.

LETTRE DU RESEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE OCTOBRE 2013



Valorisons les actions « sports de nature »



VALORISONS LES ACTIONS "SPORTS DE NATURE" !

Vous souhaitez informer les acteurs de sports de nature de vos actions de terrain ?



Envoyez-nous votre actualité !

- > Lancement d'une action spécifique, montage d'un projet
- > Organisation d'un colloque, séminaire, d'une formation, etc.
(nous ne relayons pas les dates de manifestations sportives locales)
- Réalisation, publication d'une étude...

vous pouvez également utiliser l'adresse suivante
prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr



L'information pourra ensuite être publiée sur le site du réseau www.sportsdenature.gouv.fr et dans la lettre du réseau des sports de nature.

L'équipe du Pôle ressources national des sports de nature

Contact UFOLEP : Benoit GALLET – bgallet.laligue@ufolep-usep.fr

INSCRIPTIONS POUR LES COUPES NATIONALES "B" Dites «de l'Amitié» Saison 2013 / 2014

COMITE REGIONAL DE :

Attention ! Aucun engagement de club ne sera pris en considération, passer obligatoirement par le responsable régional, ou le délégué départemental si un seul département pratique dans la région.

NOM, PRÉNOM,
ADRESSE du RESPONSABLE RÉGIONAL :

TELEPHONE:- Port :- - Courriel :

Indiquer par colonne le nombre d'équipes engagées aux Coupes Nationales B dites de l'Amitié
(*licenciés uniquement UFOLEP*)

DÉPARTEMENTS N°	TOTAL REGIONAL
Coupe Bernard POUILLAIN Adultes Masculins nés en 1996 (inclus) et avant					
Coupe Pierre PERRIER Féminines nées en 2002 (inclus) et avant					
Coupe Henri DEFRANCE Jeunes Garçons et Filles nés entre 1997 et 2002 (inclus) ...					
TOTAUX					

Retour au responsable national pour le 30 décembre 2013

Jean – Paul PIVERT 8 rue Pasteur 77870 VULAINES SUR SEINE T. 01.64.23.93.13 – Port : 06.81.82.23.72 courriel : jp-pivert@orange.fr
--

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

La région ne payant que pour les équipes qualifiées aux finales nationales (cf : dispositions générales - règlements financiers), **vous n'effectuerez le paiement qu'à réception de la facture par le trésorier national selon le tarif suivant :**

Equipe Adultes Masc. Fém. :

- 2 joueurs = 26 €,
- 3 joueurs = 39 €,
- 4 joueurs = 52 €

Equipe Jeunes :

- 2 joueurs = 12 €
- 3 joueurs = 18 €
- 4 joueurs = 24 €

N.B. A connaissance des qualifiés, fournir obligatoirement la liste des équipes avec les noms, années de naissance et numéros de licence des joueurs qualifiés (soyez prévoyants)

Fait à le

Cachet de l'UFOLEP

Signature du Responsable

**CHAMPIONNATS NATIONAUX A & B
DE TENNIS DE TABLE
SAISON 2013 / 2014**

1 – Ce questionnaire est à remplir par les délégués ou responsables départementaux ou régionaux qui le feront parvenir à leurs responsables techniques dès que possible.

2 - Chaque responsable technique régional reportera les effectifs par catégorie et par département dans les colonnes prévues à cet effet au vu des bulletins qu'il reçoit des départements de sa région, puis totalise par catégorie dans la colonne région. Il fera ensuite parvenir la fiche au plus tard le **31 décembre 2013** à :

M. Jean Paul PIVERT
8 rue Pasteur
77870 VULAINES SUR SEINE
Tél. :01.64.23.93.13. – Port : 06.81.82.23.72.
Courriel : jp-pivert@orange.fr

3 – La CNS tennis de table se réserve le droit de réclamer les tableaux des épreuves individuelles départementales pour justification des effectifs déclarés.

4 – Pour pouvoir participer aux épreuves nationales il faut être titulaire d'une licence UFOLEP homologuée 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale s'il n'y a pas de phase qualificative départementale.

5 – Les droits d'inscriptions, par qualifiés aux nationaux, selon les règlements financiers 2013/2014 sont de 13,00 euros pour les adultes et de 6,00 euros pour les jeunes.

RAPPEL : Les jeunes masculins ou féminines nés en 2003 et après ne peuvent être surclassés pour participer aux Nationaux, ceci en accord avec les règlements techniques des épreuves nationales.

**CHAMPIONNAT NATIONAUX "A"
DE TENNIS DE TABLE – saison 2013 / 2014**

BULLETIN DE PARTICIPATION

COMITE DEPARTEMENTAL

COMITE REGIONAL.....

NOM PRENOM et Adresse du SIGNATAIRE

TEL :Port :

E MAIL :

NOMBRE DE PARTICIPANTS AU CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX **A**

A SIMPLE OU DOUBLE APPARTENANCES

	DEPARTEMENTS N°							Total
SERIES ADULTES								
Messieurs de 17 à 18 ans (nés en 95 et 96)								
Messieurs de 19 à 39 ans (nés de 94 à 74)								
Messieurs de 40 à 49 ans (nés de 73 à 64)								
Messieurs de 50 à 59 ans (nés de 63 à 54)								
Messieurs de 60 ans et plus (nés en 53 et avant)								
Dames de 17 à 18 ans (nées en 95 et 96)								
Dames de 19 à 39 ans (nées de 94 à 74)								
Dames de 40 ans et plus (nées en 73 et avant)								
TOTAL DES ADULTES								

	DEPARTEMENTS N°							Total
SERIES JEUNES								
Garçons de 15 à 16 ans (né en 97 et 98)								
Garçons de 13 à 14 ans (né en 99 et 2000)								
Garçons de 11 à 12 ans (né en 01 et 02)								
Filles de 15 à 16 ans (née en 97 et 98)								
Filles de 13 à 14 ans (née en 99 et 2000)								
Filles de 11 à 12 ans (née en 01 et 02)								
TOTAL DES JEUNES								

A le
Signature du délégué ou du responsable régional ou départemental

**CHAMPIONNAT NATIONAUX "B"
DE TENNIS DE TABLE – saison 2013 / 2014**

BULLETIN DE PARTICIPATION

COMITE DEPARTEMENTAL

COMITE REGIONAL

NOM PRENOM et Adresse du SIGNATAIRE

TEL :Port :

E MAIL

NOMBRE DE PARTICIPANTS AU CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX **B**

A SEULE LICENCE UFOLEP

	DEPARTEMENTS N°							Total
SERIES ADULTES								
Messieurs de 17 à 18 ans (nés en 95 et 96)								
Messieurs de 19 à 39 ans (nés de 94 à 74)								
Messieurs de 40 à 49 ans (nés de 73 à 64)								
Messieurs de 50 à 59 ans (nés de 63 à 54)								
Messieurs de 60 ans et plus (nés en 53 et avant)								
Dames de 17 à 18 ans (nées en 95 et 96)								
Dames de 19 à 39 ans (nées de 94 à 74)								
Dames de 40 ans et plus (nées en 73 et avant)								
TOTAL DES ADULTES								

	DEPARTEMENTS N°							Total
SERIES JEUNES								
Garçons de 15 à 16 ans (nés en 97 et 98)								
Garçons de 13 à 14 ans (nés en 99 et 2000)								
Garçons de 11 à 12 ans (nés en 01 et 02)								
Filles de 15 à 16 ans (nées en 97 et 98)								
Filles de 13 à 14 ans (nées en 99 et 2000)								
Filles de 11 à 12 ans (nées en 01 et 02)								
TOTAL DES JEUNES								

A le
Signature du délégué ou du responsable régional ou départemental

APPEL A CANDIDATURES 2014

ORGANISATION DU RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES TIR A L'ARC ET DE SARBACANE

La Commission Nationale Sportive **Tir à l'Arc** recherche un Comité Départemental qui souhaiterait organiser en **2014** le :

- ❖ Le Rassemblement National Jeunes de Tir à l'Arc et Sarbacane

Prière de faire parvenir votre candidature, **le plus rapidement possible**, au Responsable de la CNS Tir à l'Arc :

Joël HARDY
Route de Bayonne – Maison
Goxoki - RDC
64220 UHART - CIZE
 06.81.82.23.72
Courriel : jean-joel.hardy@wanadoo.fr

UFOLEP Nationale
3 Rue Récamier
75341 PARIS Cedex 07
Tél : 01.43.58.97.78

Composition du dossier :

- Une lettre de candidature signée du Président du Comité Départemental
- Un descriptif des installations

N'hésitez pas à prendre contact avec Joël HARDY pour tout renseignement complémentaire.

Merci